Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 64 (1926)

Heft: 19

Artikel: "Por la fita dao quatorze!"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-220266

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration: Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOTRIES COMMUNALES



CORSEAUX. Cette commune a adopté, il y a quelque vingt ans, les armoiries suivantes: d'azur à 2 étoiles d'or, posées en face, soutenues par un croissant montant du₃même, accompagnées en

chef d'un cœur de gueules.

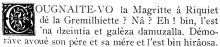
Lorsque ces armoiries ont été adoptées on avait perdu toutes traces d'armoiries plus anciennes. Celles-ci ont pourtant existé et elles figurent sur une marque à feu qui nous a été signalée au Musée historique, au Palais de Rumine. En voici le dessin ci-dessus. Elles portent : de... à la bande ondée de... accompagnée en point d'un cœur de... On pourrait voir là des armoiries parlantes. Le cœur traduirait la première syllabe du nom de cette commune cor, et la bande ondée ou cours d'eau, la seconde eaux.

Cette marque à feu semble dater du XVIIIe siècle.

Si la commune retournait à ses armoiries primitives, en quoi elle serait bien inspirée, elle pourrait garder le fond d'azur ou bleu, la bande ondée pourrait être d'argent et le cœur au na-



LA MAGRITTE ET LA DECRÔTTAOSA



Mâ l'est dinse dein stî mondo: On dzo, la pourra bouèbe s'est trovaïe totta soletta dein sa nite trâo granta et s'ennouïve à tsavon.

Dein la mima tserraire, lâi avâi on bravo mon-sû et sa dâma qu'on lâi desâi l'oncelio Marc et la tanta Julie. L'avâi 'na felhie onco dzouvena que Vètâi batchâ la Rosette. Cougnessâi bin la Magritte.

Vo séde que, pé la véla, lè paîlo n'ant pllie dâi carro ein sapin que faut rétiûra avoué la risette et la panosse. L'è dâo parquiet fabrequa avoué dâi lattes dé tsâno que faut découenna avoué dâi rebibes dé fer-bllian et einpacotâ aprî avoué 'na pedze qu'on lâi di dé la caustique.

Po cein, faut trâci de cé de lé sû lo parquiet avoué onn' affère que l'a on mandzo et dâi pâi et que l'est pesanta quemet lo compresseu de la coumoûna. L'è onna décrottâosa.

Aprî totte clliâo veraïe, lo parquiet vint quemet l'étang dé Romanet. On pâo sè ludzî dein lo pâilo tot ein faseint son ovrâdzo.

La Magritte l'avai iena dé clliâo manicle à la vilhie moûda, que ne poâve pas solameint la fére budzi avoué lè doû bré. L'arâi volhiû ein avâi onna pllie coumoude.

La tanta Julie lâi a de:

Vo faû la marquâ sû la Follhie-à-Davî po la veindre. Mé ié fé dinse et l'é vegnu dâi mouî

dé dzeins la mîma vêpra po l'atsetâ!

— Dâi mouî dé dzeins ? que fâ la Magritte. Et mé que sû totta soletta! Se vegnâi on voleû po mé robâ!

L'oncllio Marc que l'est on risolet et on farceu, l'a recaffâ ein deseint :

Quienne épouairâosa! mè faut-te allâ avoué mon vettreli po baillî la orulette à voûtron voleu?

Vo remâcho bin. Mâ i'arî vergogne dé vo dérandzî! Tot parâi mé sembllie que sta décrottâosa l'est dzâ rîdo déplliemaïe po pouâi la vein-

Déplliemaïe? fâ la tanta. Cein né vau rein dere. Lo botecan dâo Sâovâdzo, âo numéro ion dae Tunnet, sè tserdze de lai beta 'na tignasse totta nâova!

Adon, la Magritte la marquâ sû la Folhie-à-Davî que volîâi yeindre 'na décrottâosa. Mâ, la vêpra, l'a zu 'nna couson dé la metsance. querî la Sylvie que vegnâi soveint veillî et que l'est arrevaïe avoué son trecot. L'ant betâ tsaquena on pucheint dordon de fâi derrâi lâo chôle

« Drelin, drelin, drelin! » La Magritte décro-tse la porta et guegne défrou. L'ètâi on valet, tot dzouveno, on bocon fennet, vetu ein alpinisse, quemet se velliàve se ganguelhi su la gllièce. L'avâi dâi gros solâ, dâi tsambîre, dâi tsausse copaïe à ras lè dzènâo, onna veste pllienna dé catsettes, onna carlette que décheindâi tant qu'âi z'orollies et dâi lenette rionde et naîre. Avoué cein, l'avâi 'nna pucheinta moustatse déso lo nâ.

Lo gaillá l'avái bouna façon, má né pipâve pas lo mot. Teind à la Magritte on beliet io sa mère l'avâi marquâ que vegnâi po atsetâ la décrot-

- Clli pourro côo l'a min dé coraïlle ! l'a fé la Sylvie. L'è on « sourd-muet ». L'è pardine bin damâdzo!

La Magritte l'a esspliquâ avoué lè man tot cein que falliâi. L'autro breinnâve la tîta ein amont, ein avau, de coûté, po montrâ que l'avâi comprâ:

Mé seimbllie que trâove la manicle trâo déplliemaïe, fâ la Magritte. Accuta-vâi, Sylvie, té faut marquâ su lo beliet qu'on pâo tsandzî la tignasse tsî lo botecan dâo Sâovâdzo, âo numéro ion dâo Tunnet. La tanta Julie m'a cein dé l'autr'hî!

La Sylvie l'a fé dinse. Mâ vaitcé que la Magritte que guegnîve lo gaillâ vâi que lo bot de gautse dé la moustatse l'ètâi décrotsî et lâi peindâi sû lo môo. Quienna pouaire, mè z'amis!

La pourra felhie l'a rebaillî lo beliet à l'alpi-

nisse, la fâi saillî défroû et l'a cotâ la porte avoué la targette ein gruleint et ein deseint à la Sylvie:

— Quienne horreû! té possibllio âo mondo! L'est on bregand que vint bin sû po me copâ la garguietta! Va guegnî se l'est âo mète défroû de la carraïe!

L'ant guegni pé la fenîtra. Mâ min de lulu!

— Bin sû que s'est einfatâ dein lè z'ègrâ po fére 'nna croïondze! dé la Sylvie. Quemeint mé

— Vû décheindre avoué té et senailli tsi l'on-cllio Marc po lâo contâ tot cein. Avoué son vettreli, vâo prâo no dézeinreimblliâ. L'ant fé dinse. Mâ t'einlévine! L'ant trovâ

dein lo collidôo, l'onclio Marc que se tegnâi les coûtes et ne poâve pas recaffâ à mésoûra, et la

tanta, l'ètâi adi pi.
Po la Rosette, l'ètâi iquie, que sé saillîve dâi frusques d'alpinisse de son père et que décollâve l'âotra mâitî dé la moustatse que tegnâi trâo bin!

— Stâ poison dé Rosette et d'oncllio Marc!

fâ la Magritte que n'avâi pas coutûma de djûrâ.

— Lo pllie biau, desaî l'oncllio ein recaffeint, l'ètâi qaund no z'âi montâ lè z'ègrâ po alla querî lè z'hardes âo grenî. No z'ein passâ derrâi voûtra porta ein rategneint noûtron sofflio. Quienna recaffe, mé z'amis! Et tsacon l'a bin drumî po finî.

La Magritte et la Suzette.

« POR LA FITA DAO QUATORZE!»



ANS un de nos derniers numéros, notre ANS un de nos derniers au Mérine, par-fidèle collaborateur et ami Mérine, par-lant de la chanson vaudoise bien connue: Por la fîta dâo quatorze », demandait des précisions touchant l'origine et l'auteur de celle-ci.

Nous devons à l'obligeance de M. G.-A. Bridel, une des personnes les plus compétentes et les plus documentées en matière d'histoire vaudoise et lausannoise, de pouvoir répondre au désir de notre collaborateur Mérine. Il serà, sans doute, aussi étonné que nous l'avons été nous même, d'apprendre qu'une partie de ces renseignements sont extraits d'un article tiré du Conteur et daté de 1912. Le temps passe, hélas! et la mémoire aussi. Nous avions complètement oublié cet ar-

La chanson date de 1812 — c'est pourquoi le Conteur, par l'article auquel nous faisons allusion plus haut, en célébrait le centenaire. — Elle a d'emblée joui de la faveur populaire et, dès lors, a été chantée dans toutes nos manifestations ; elle l'est encore, du reste, dans les campa-gnes, particulièrement. De caractère bien vaudois et, de plus, en patois, elle ne pouvait ne pas réussir. Il faut dire aussi, on le rappelait, il y a deux semaines, à l'occasion du 14 avril, cette date anniversaire de notre accession, comme canton, dans la Confédération helvétique, était commémorée, chaque année, dans tout le canton, avec plus d'éclat certes, que de nos jours. C'était le feu sacré des premiers temps d'une ère de liberté longtemps désirée et attendue: Les sentiments patriotiques étaient débordants et n'avaient pas alors à compter avec les principes démagogiques qui, maintenant, chez nous comme ailleurs, prétendent à la première place et entendent se substituer aux anciennes et respectables traditions. Un doute subsista longtemps quant au vérita-

ble auteur de « Por la fîta dâo quatorze ». Etait-ce David-Joseph Marindin, de Vevey; consacré au Saint-Ministère en 1760, qui fut d'abord suffragant à St-Saphorin d'un autre pasteur du même nom - son père, peut-être? puis pasteur à l'Etivaz en 1765 ; à Ormont-Dessus de 1765 à 1766 ; diacre à Lutry en 1766 ; pasteur à Daillens de 1766 à 1785 ; à Montreux de 1785 à 1796 ; enfin, à Vevey, son lieu d'origine, de 1796 à 1816 ? Etait-ce Louis-Abraham-Timothée Marindin

(allié Francillon), fils du précédent, qui fut consacré en 1792, suffragant à Montreux en 1793, sacré du Conseil d'éducation dès novembre 1798; puis, installé le 5 novembre 1810 comme professeur de « belles-lettres françaises » (littérature

française) à l'Académie de Lausanne, où il resta jusqu'à sa mort, survenue en mars 1816. Il a habité la campagne de Villamont et eut pour gendre M. Gauthey, premier directeur de l'Ecole normale du canton de Vaud?

Or il est maintenant certain que l'auteur de la fameuse chanson est non le pasteur Marindin, père du professeur, mais bien ce dernier. En revanche, on ne sait encore si la gravure que possède le Musée historique vaudois et dont le Conteur avait, en 1912, publié une reproduction, représente les traits du père ou ceux du fils. La question est toujours pendante.

D'un régime à l'autre.

UISQUE nous parlons d'une chanson inspirée par et pour le 14 avril, rappe-lons ce fait curieux que citait M. Eugène Mottaz, dans le remarquable résumé historique sur la naissance du canton de Vaud, qu'il

a lu à la soirée patriotique organisée par le parti libéral lausannois et qu'a publié la Gazette. L'orateur, après avoir évoqué le souvenir des

temps très troublés qui s'étaient écoulés depuis notre affranchissement de la tutelle bernoise, en 1798, rappelle que c'est l'Acte de Médiation de Bonaparte qui ramena le fédéralisme en Suisse, mais en faisant du Pays de Vaud un Etat souverain, avec des droits égaux à ceux des autres cantons.

« C'est, dit-il, ce nouvel état de choses qui fut installé le 14 avril 1803, à Lausanne...

» L'Acte de Médiation assurait-il le commencement d'une nouvelle ère de paix intérieure, de liberté et d'égalité réelles ? Tous l'espéraient, mais beaucoup restaient perplexes. L'événement du 14 avril 1803 attira donc moins l'attention même à Lausanne — qu'on ne pourrait l'imaginer. Ne soyons donc pas trop étonnés si un fonctionnaire de l'administration précédente et qui allait passer sous la direction du nouveau gouvernement vaudois, écrivait dans son journal ce passage assez curieux : «Le Grand Conseil s'est réuni aujourd'hui. Les bureaux sont restés fer-més. J'ai profité de cette journée pour mettre mon vin en bouteilles ».

M. BARBIZOT A LA CAMPAGNE



UELQUES jours avant Pentecôte, M. Barbizot rencontre près de la Grande Poste son vicux camarade de collège,

Mon bon vieux Barbizot, lui dit Mulet, puisque le hasard vous met sur ma route, je vous invite: vous allez venir passer les fêtes chez nous, dans notre petit château des Biolles. Vous reste-rez là-bas huit jours au grand air; cela vous fera du bien. Prenez une chemise de nuit, trois mouchoirs, deux paires de chaussettes, un fauxcol, une demi-douzaine de chapeaux, et arrivez. Nous vous attendons. Ma femme sera ravie de

M. Barbizot eut à peine le temps de se faire

un peu prier.

- C'est une affaire entendue, lui dit Mulet. Vous avez un train excellent à 10 h. 15 demain matin. Prenez-le. Vous descendez à la station d'Ecragnens vers 12 h. 30.

M. Barbizot se confondit en remerciements.

Autre chose, reprit Mulet. De la gare au château, il n'y a que 3 kilomètres à vol d'oiseau; mais quand l'oiseau va à pied par la route, cela fait 6 kilomètres environ. Je ne vous propose pas de vous faire prendre en auto : la mienne ne marche plus bien et, d'ailleurs, depuis qu'elle n'a plus que deux roues sur quatre, le garagiste prétend que ce n'est pas prudent de s'en servir. Mais si vous voulez bien, je ferai pour vous comme pour mes amis. Je laisserai une bicyclette à la consigne, vous la prendrez et, 20 minutes plus tard, vous serez au château.

M. Barbizot serra avec reconnaissance les mains de son ami.

Le lendemain, vers 3 heures de l'après-midi, avec plus de deux heures de retard sur l'horaire prévu, M. et Mme Mulet virent arriver au château des Biolles un épouvantable bloc de poussière et de sueur, tenant à sa gauche une énorme valise et à sa droite une bicyclette.

- Je suis M. Barbizot, dit le bloc avec un

sourire un peu forcé.

— Quelle horreur! gémit Mme Mulet. Mais d'où venez-vous ainsi, mon cher et malheureux

Je viens de la gare, expliqua M. Barbizot. Je suis arrivé à 12 h. 30 et il y a près de trois heures que je suis en chemin... La route est longue... il y a beaucoup de soleil... et quand je suis passé, il y a un moment, les arbres n'étaient pas encore poussés.

– Mais la bicyclette que nous avions mise à la consigne?... Vous n'avez pas mis trois heures pour faire 6 kilomètres à bicyclette...

Justement... expliqua doucement M. Barbizot. Sans la bicyclette, les choses auraient été beaucoup plus vite...

Ah! pauvre malheureux !...

- Non... Mais je crois, n'est-ce pas, que j'avais oublié de vous dire que je ne savais pas monter...

SYMPHONIE EN "ZUT"

M. Henri Lavedan souhaite que le mot Zut figure au Dictionnaire de l'Académie.

(Les journaux.)

Prosateur, prends ta plume! Poète prends ton luth! Que votre ardeur s'allume Sur ce gentil mot : Zut !... Car c'est chose effarante, Dont le bon sens s'aigrit Qu'au livre des Quarante Il ne soit pas inscrit Il figure au Larousse, Est reçu chez Littré Sans que cela courrouce L'artiste et le lettré.

Se peut-il qu'on lui veuille Du mal, lui qui souvent Semble un frisson de feuille Sous le baiser du vent ?... Gardons au fier Cambronne Un culte illimité Est pour l'intimité. Mais son mot qui claironne Tandis que Marthe ou Lise Peut crier « Zut! » tout haut Sans que ça scandalise Les gens dits comme il faut.

Comme aujourd'hui du reste, Il convient d'être bref, Zut est prompt, concis, preste, Et vif au premier chef. A lui seul il exprime, Ce petit mot sans prix, L'indifférence ultime, Le dépit, le mépris, Mais, gaiement populaire, N'est jamais bien méchant Et jusqu'en la colère A la douceur d'un chant...

Mais (décevance extrême) L'académique corps N'en est qu'à la lettre M... Zut, alors!...

Hugues Delorme.

L'arrosoir de Tristan Bernard. — On prête cette anecdote au spirituel auteur dramatique Tristan Ber-

Etant à sa campagne — Toutarrive — Tristan Bernard ayant besoin d'un livre que possède un de ses voisins, lui demanda de vouloir bien le lui prêter.

— Jamais un volume ne sort de ma bibliothèque, répondit le voisin. Mais si vous voulez le lire, venez chez moi quand vous voudrez... Il est à votre disposition ..

A quelque temps de là, le voisin bibliophile envoya un mot à Tristan Bernard, lui demandant pour quelques heures son arrosoir.

— Navré, répondit à son tour froidement Tristan Bernard. Mais c'est une règle : je ne prête pas mes arrosoirs. Cependant, si votre jardinier veut bien venir dans mon jardin, il pourra s'en servir... et arroser

LE MARECHAL NEY N'AURAIT PAS ETE FUSILLE



NE étudiante américaine prétend avoir établi de façon définitive que le mare chal Ney ne mourut pas fusillé, ains

qu'un vain peuple persiste à le croire en Europe, mais vécut encore de longues années après so décès supposé, et cela en Amérique, dans la Ca-

roline du Nord.

Cette légende circulait aux Etats-Unis depuis longtemps. Feu le Dr James Weston, membre de la Société d'histoire de la Caroline du Nord avait consacré bien des années de sa vie à rassem. bler des documents concernant le passage en Amérique du maréchal et son séjour supposé en Caroline. Lorsqu'il mourut, laissant sa tâche inachevée, il remit son dossier et ses notes à un élève du Collège Wellesley en la priant de terminer son œuvre. L'élève en question, dont le non ne nous est pas livré, vient de déposer ses conclusions. D'après elle, le maréchal Ney a passé ses dernières années à Ashoro, dans la Caroline du Nord, et y a professé sous le nom de Peter Stuart Ney. Ses restes reposent dans le cimetière d'Ashoro.

Parmi les documents produits à l'appui de cette thèse figurent de nombreuses pièces ayant appartenu au maréchal, y compris une lettre autographe de Napoléon, signée, et une copie du «Mémorial de Sainte-Hélène » avec notes marginales signées de Peter Ney.

Un jugement chinois. — La scène se passe dan un village près de Pékin. Quatre commerçants chi-nois avaient acheté du coton en commun. Craignan les ravages des rats dans leur marchandise, ils se procurèrent un chat et convinrent de posséder cha-cun en propre une jambe de l'animal. Peu après le chat se blessa et le propriétaire de la patte malade entoura la plaie de coton imbibé d'huile. Mais le malheur voulut que Raminagrobis — nous ne cert rions pas que tel était le nom du chat — en s'apprechant d'un foyer, mit le feu à son bandage et cours communiquer l'incendie aux balles de coton, qu furent rapidement réduites en cendres. Immédiat-ment, les trois possesseurs des jambes intactes asgnèrent leur associé en dommages-intérêts. Or, von le jugement fort bizarre que rendit le juge céleste chargé de l'affaire: « la jambe malade ne pouvant servir, le feu a été communiqué au coton par les trois jambes saines qui ont charrié l'animal. Ce sont ces trois jambes qui sont coupables et leurs trois propriétaires qui doivent payer ».

Calendrier drôlatique. - Bébé est assis par terre

ct pleure à chaudes larmes. Tout à coup, il s'arrête : — Maman, dit-il, pourquoi donc que je pleure ? - C'est parce qe je n'ai pas voulu te laisser sortir nu-tête au soleil!

Ah! oui, c'est vrai! Et Bébé se remet à pleurer.

LA CURE DE CRASSIER



A cure de Crassier va être désaffectée: elle ne constitue plus, paraît-il, une habitation convenable pour un paster Sur un terrain mis gratuitement à la disposition de l'Etat par le Conseil de paroisse dans une très

belle situation, on va en construire une autre. D'intéressants souvenirs se rattachent à la vieille maison ainsi dédaignée. Quatorze des vingt-six pasteurs de la paroisse y ont vécu. El au nombre de ces derniers pour les années 1729 à 1760 figure Louis-Antoine Curchod, d'une famille vaudoise qui est certainement ancienne et de bonne race bourgeoise, dit M. Pierre Kol-

L.-A. Curchod avait épousé une jeune person-Madeleine ne qu'il avait connue à Lausanne: d'Albert de Nasse, qui devait accomplir avec une conscience zélée ses devoir de femme de ministre « Dans la chaire de noyer aux lignes simples

Curchod prêche chaque dimanche, dit encore l'auteur de Madame de Staël et la Suisse. C'est là que le 2 juin 1737 on baptise son enfant nouveau-né, sa fille unique, Suzanne. Elle passe ses premières années dans la cure entourée d'un pe tit verger, que l'on voit du porche de l'église, de l'autre côté du chemin. Elle grandit dans ce village bien assis sur le plateau vallonné qui s'élève en pente douce de la rive du Petit Lac vers 1 muraille du Jura... »